



Fédération Algérienne de Football

Ligue Régionale de Football BATNA



COMMUNIQUE

Transfert de joueurs amateurs

Conformément à la correspondance N°004 du 03/01/2018 émanant de la FAF, la LRF Batna porte à la connaissance des clubs amateurs des divisions régionale I et II que le transfert de joueurs amateurs est autorisé selon les conditions suivantes :

- ✓ Les recrutements des clubs amateurs doivent se faire au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (pas plus de 30 joueurs).
- ✓ Les équipes amateurs ne peuvent recruter que deux (02) joueurs au maximum.
- ✓ Seules les équipes amateurs qui n'ont pas recruté trente (30) joueurs lors de la première période d'enregistrement ont le droit de recruter lors de la seconde période d'enregistrement.
- ✓ Les joueurs amateurs transférés durant la deuxième période d'enregistrement sont soumis à la lettre de libération.
- ✓ Les équipes amateurs qui ont un effectif de trente (30) joueurs n'ont pas le droit de recruter durant la deuxième période d'enregistrement même s'ils libèrent un ou plusieurs joueurs.
- ✓ Les équipes amateurs qui recrutent durant la deuxième période d'enregistrement doivent tenir compte que seuls cinq (05) joueurs de leur effectif doivent avoir plus de 30 ans.

